

LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

INVITATION AU VOLONTARIAT



UNE DEMARCHE PARTENARIALE ET SOLIDAIRE

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Ce concept est fondé sur la solidarité du voisinage, il s'agit de développer, chez chaque personne disposée à participer à sa propre sécurité dans son quartier ou lotissement ou rue, un comportement de nature à mettre en échec la délinquance.

Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie

Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances, réunions de sensibilisation, développement de la vidéoprotection...).

LE RÔLE DE CHACUN

- Le Maire : pivot en matière de prévention de la délinquance dans sa commune, est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif
- Les habitants : sensibilisés aux phénomènes de délinquance au cours des réunions publiques, doivent adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects...
- La gendarmerie : encadre le dispositif en veillant à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Les relations entre les habitants et la gendarmerie s'en trouvent alors renforcées.

À RETENIR

- Engagement du Maire dans le champ de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique ;
- Renforcement des solidarités de voisinage en créant ou recréant un lien social ;
- Renversement du sentiment d'insécurité : rassure les citoyens et dissuade les délinquants potentiels.

SI VOUS SOUHAITEZ VOUS PORTER VOLONTAIRE REMPLISSEZ LE DOCUMENT JOINT ET TRANSMETTEZ LE À LA MAIRIE

Vous pouvez également le télécharger depuis le site internet : www.marnay70.com

Pour information, ce dispositif sera mis en place seulement si nous avons suffisamment de volontaires.



Ville de Marnay

FICHE VOLONTAIRE PARTICIPATION CITOYENNE



Nom :

Prénom :

Âge : **Profession** :

Adresse :
.....
.....
.....

Numéros de téléphone :
Fixe :
Portable :

Adresse Mail :

Cette fiche est à remplir et à nous retourner en mairie.